



**AUVERGNE-
RHONE-ALPES**
BASKETBALL

APPEL A CANDIDATURE

Des délégués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBB

Pour la
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL

Assemblée Générale 2024

Conformément aux statuts de la Fédération Française de Basketball, il sera procédé au cours de l'Assemblée Générale Elective du 29 juin 2024 à Bron (69), à l'élection des délégués à l'Assemblée Générale Fédérale.

Les candidatures aux fonctions de délégué à l'Assemblée Générale Fédérale doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception (ou par courrier recommandé électronique avec avis de réception) ou par remise en mains propres contre récépissé au siège de la Ligue Régionale avant le 29 mai 2024, le cachet de la poste faisant foi. :

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL
1-3 rue du Colonel Chambonnet
69500 BRON

La liste des candidatures sera adressée à chaque association membre de l'Assemblée Générale au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale Elective avec mention du nombre de postes à pourvoir dans chaque catégorie.

Statuts Fédération Française de Basketball

Article 11 : Composition des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Les membres des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire sont représentés par des délégués désignés lors des Assemblées Générales ordinaires régionales.

2) La représentation des associations est déterminée en fonction de leur niveau de pratique :

- Les associations sportives d'une même Ligue Régionale dont l'équipe ou au moins une équipe senior opère en Championnat de France élisent, selon le cas, un ou plusieurs représentant ainsi qu'il est précisé au point 4. Ci-dessous
- Les associations dont aucune équipe senior n'opère en championnat de France sont réparties en collèges départementaux dans lesquels figurent également les établissements et les licenciés à titre individuel ; dans le cadre de ces collèges, elles élisent, avec les établissements et les licenciés à titre individuel, des délégués dont le nombre est fixé au point 4. Ci-dessous.

3) La désignation est valable pour 1 an ; elle peut être renouvelée sans limitation ;

4) Le nombre de délégué(s) est de :

- **Cinq (5) lorsque l'ensemble des associations concernées et, éventuellement, des établissements et des licenciés individuels compte au plus 15 000 voix.**

Le nombre de voix détenues par un délégué à l'Assemblée Générale de la Fédération est égal au nombre de licenciés individuels, d'établissement ou membres des associations qu'il représente. Lorsqu'il y a lieu à désignation de plusieurs délégués, le nombre de voix correspondant à l'ensemble des associations, établissements et licenciés représentés est réparti également entre les délégués.

ACTE DE CANDIDATURE – DELEGUE à l'AG FFBB

NOM :

Prénom :

Sexe : Femme Homme

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Tél Portable :

Mail :

N° de licence :

Club d'appartenance :

Comité Départemental d'appartenance (cocher la case correspondante) :

CD01 CD03 CD07/26 CD15 CD38 CD42
 CD43 CD63 CD69 CD73 CD74

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint ma candidature aux fonctions de Délégué de la Ligue AURA à l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 de la FFBB qui se déroulera le 19 octobre 2024 à Paris.

Je vous prie de recevoir mes salutations sportives

Fait à _____ le _____

Signature